



NOUVELLE COLLECTE DES DÉCHETS

TOUTES LES QUESTIONS SUR LA MISE EN PLACE
DANS LE CENTRE-VILLE PIÉTON DE QUIMPER

- Évolution de la collecte des déchets : pourquoi ? Qui est concerné ?
- Zoom sur la nouvelle collecte des déchets
- Une information à portée de main
- Conseils et astuces pour réduire mes déchets



QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS : POURQUOI ? QUI EST CONCERNÉ ?

Pourquoi le centre-ville piéton de Quimper est la 1^{re} zone de déploiement ?

La ville de Quimper représente à elle seule près de 63 % des habitants des 14 communes de Quimper Bretagne Occidentale. Commencer par Quimper permet de bénéficier rapidement des conséquences positives des changements.

D'autre part, le centre-ville piéton de Quimper (environ 2600 ménages et les commerçants/entreprises) rassemble plusieurs particularités que les élus ont souhaité améliorer rapidement :

- la problématique d'insalubrité publique liée à la collecte en sac des ordures ménagères (pollution visuelle, sacs éventrés) qui oblige un service permanent de maintien de la propreté par des agents communaux ;
- les nuisances sonores liées au passage des camions de collecte à partir de 18h ;
- la non-conformité du système de collecte au regard de l'évolution de la réglementation.

Comment savoir si je suis concerné par cette 1^{re} phase de déploiement ?

Pour savoir si votre logement se situe dans le périmètre « centre-ville », rendez-vous sur le site internet www.quimper-bretagne-occidentale.bzh dans la rubrique dédiée au projet.

Et pour le reste de la ville de Quimper ?

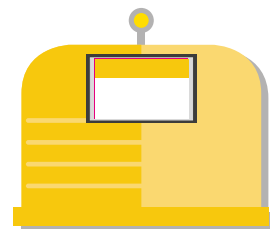
Comme pour les autres communes de l'agglomération, les élus de Quimper étudient avec les services de Quimper Bretagne Occidentale, les évolutions à mettre en place.

Quels sont les changements ?

- Le remplacement de la collecte en porte-à-porte des sacs d'ordures ménagères résiduelles (OMR) par une collecte en point d'apport volontaire (PAV).
- L'accès au point d'apport volontaire via un badge personnalisé (24h/24 et 7j/7).
- La mise en place dans ces PAV, d'une colonne pour collecter les bio-déchets (reste de repas, déchets organiques....).
- L'augmentation du nombre de colonnes de tri.



ZOOM SUR LA NOUVELLE COLLECTE DES DÉCHETS



Comment cela va-t-il se passer ?

Depuis le 14 novembre 2022, des éco-agents assermentés passent dans chaque foyer du centre-ville, pour expliquer les changements, distribuer les badges pour accéder aux points d'apport volontaire (PAV), distribuer des sacs de pré-collecte pour les recyclables et un bio-seau pour les biodéchets. Les agents prendront aussi en compte les particularités des usagers (mobilité réduite, en situation de handicap...)

À partir du 1^{er} janvier 2023, le démarrage de la collecte en PAV pour les ordures ménagères et les emballages/papiers/journaux, le verre et les biodéchets, qui seront installés en fin d'année 2022.

Quels nouveaux équipements vais-je avoir ?

- Un badge pour accéder aux PAV.
- Un sac de pré-collecte pour les recyclables.
- Un bio-seau pour les biodéchets.

Qu'est qu'un point d'apport volontaire (PAV) ?

Un point d'apport volontaire est un endroit de collecte des déchets. Il s'agit de conteneurs aériens ou de colonnes enterrées adaptés aux déchets ménagers.

Où ces PAV vont-ils être installés ?

Il existe onze points de collecte dans le périmètre du centre-ville piéton de Quimper. Pour connaître précisément leur emplacement, rendez-vous sur le site internet www.quimper-bretagne-occidentale.bzh dans la rubrique dédiée au projet.

Comment ont-été choisis les lieux d'implantation ?

L'implantation des PAV a été pensée pour :

- être à 150 m maximum des logements,
- que la collecte soit possible techniquement,
- qu'elle respecte les recommandations de l'ABF (Architecte des bâtiments de France),
- qu'il soit possible, à terme, d'enterrer les PAV.

Les colonnes vont-elles être enterrées ?

Dans un premier temps, les colonnes sont aériennes, non enterrées. Pour une raison d'esthétisme (et selon les recommandations de l'ABF), elles seront décorées/habillées avec des photos, pour être visuellement mieux intégrées. À l'issue de la phase d'expérimentation, une fois que leurs emplacements seront définitivement validés, les colonnes seront enterrées dans la mesure du possible.

Ces PAV, seront-ils tous équipés de la même façon ?

Non, les PAV sont adaptés en fonction des lieux d'implantation. Les sites peuvent compter jusqu'à cinq flux de collecte (ordures ménagères - poubelles grises ; emballages papier, journaux ; verre ; biodéchets ; cartons). Deux PAV accueillent des compacteurs pour les professionnels (commerçants, artisans). Tous les détails sur : www.quimper-bretagne-occidentale.bzh.

Pourrons-nous, dès le 1^{er} janvier 2023, y déposer nos biodéchets ?

Oui, l'installation des colonnes biodéchet a lieu début décembre 2022 et la collecte des déchets va démarrer dès le 1^{er} janvier 2023.

Est-ce que je pourrais me rendre aux 11 points de collecte en PAV avant le 1^{er} janvier 2023 ?

Non, le top départ de la collecte sera donné le **1^{er} janvier 2023**.

Pourquoi faut-il un badge pour utiliser les colonnes collectives en PAV ?

Les badges distribués aux usagers sont gratuits, ils permettront au service déchet de Quimper Bretagne Occidentale d'observer et calculer les flux de collecte des déchets par PAV sur une année, et ainsi vérifier le bon dimensionnement futur des colonnes.

Le badge est-il gratuit ?

Oui le badge est gratuit



Que se passe-t-il si je le perds ?

Vous devez signaler sa perte au service tri des déchets de Quimper Bretagne Occidentale en envoyant un mail au dechet@quimper.bzh

Que se passe-t-il si je déménage ?

Vous devez renvoyer la carte par courrier au service tri des déchets ou la déposer à la mairie.

Que dois-je faire si j'emménage dans le centre-ville de Quimper ?

Vous devez signaler votre emménagement au service tri des déchets de Quimper Bretagne Occidentale, en envoyant un mail à atri@quimper.bzh, un mois avant votre arrivée. Le badge vous sera adressé par courrier.

Le badge implique-t-il un nombre limité d'accès au point de collecte ?

Non, l'accès aux conteneurs/colonnes du PAV est illimité, 24h/24 et 7j/7.

Le badge implique-t-il un volume maximum de déchets à déposer ?

Non, le volume autorisé est illimité.

Y-a-t-il une taille de sac à respecter pour le dépôt des déchets dans les PAV ?

- pour les ordures ménagères résiduelles, un sac de 50 litres.
- pour les biodéchets, pas de sac, à déposer en vrac,
- pour les emballages/papiers/journaux, pas de sac, à déposer en vrac.



Comment cette nouvelle organisation prend-elle en compte les personnes âgées et à mobilité réduite ?

L'enquête réalisée auprès des habitants du centre-ville, pour identifier les difficultés qu'ils pourraient rencontrer, permettra d'imaginer avec eux des solutions avec le CCAS et les associations d'aide à domicile.

UNE INFORMATION À PORTÉE DE MAIN

Comment vais-je être informé ?

Quimper Bretagne Occidentale met en place un vaste dispositif d'information :

- une information générale via le magazine communautaire, une lettre du Tri spéciale « centre-ville de Quimper » en septembre, le site internet de Quimper Bretagne Occidentale, est actualisé en permanence en fonction de l'avancée de la mise en place,
- une communication de proximité avec la visite d'éco-agents à chaque domicile,
- des espaces d'échange dans le centre-ville de Quimper, organisés jusqu'en décembre : dates et heures précisées sur le site internet,
- un numéro vert (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30) en appelant le service tri des déchets au 0805 29 29 39,
- vous pouvez également poser vos questions via une adresse mail dédiée : dechet@quimper.bzh.

Qui va assurer cette communication de proximité auprès des usagers ?

Missionnés par Quimper Bretagne Occidentale, des éco-agents réalisent des opérations d'information en porte-à-porte sur l'ensemble du centre-ville piéton.

Comment vont intervenir ces éco-agents et à quel rythme ?

Les éco-agents visiteront les foyers du mardi au samedi, aux horaires suivants :

- du mardi au vendredi de 9h à 20h30,
- le samedi de 9h à 16h30.





Comment je peux être sûr que c'est bien un éco-agent assermentés par Quimper Bretagne Occidentale ?

Pour bien identifier qu'il s'agit d'un éco-agent assermenté par Quimper Bretagne Occidentale, celui-ci portera un badge officiel et un courrier d'accréditation de la collectivité.

Et si je ne suis pas là quand ils passent ?

En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres vous invitant à prendre un nouveau rendez-vous auprès du service tri des déchets. La personne à contacter sera précisée sur l'avis.

Comment procédez-vous pour expliquer les changements aux personnes sous tutelle ou ayant un handicap et nécessitant une assistance à domicile au quotidien ?

Lors de leur passage aux domiciles, les éco-agents ont pour consigne d'expliquer les changements uniquement aux personnes majeures et aux personnes aptes à recevoir les explications. Si une aide à domicile, une personne de la famille ou le tuteur est présente, c'est vers cette personne que seront transmises les informations. En cas d'absence un avis de passage est remis pour une prise de rendez-vous ultérieure.

Est-ce que je pourrais donner mon avis en tant qu'utilisateur ?

Oui, il est prévu un temps de recueil des avis des utilisateurs du centre-ville à travers des espaces de rencontre. Une adresse mail spécifique est à votre disposition : dechets@quimper.bzh.



CONSEILS ET ASTUCES POUR RÉDUIRE MES DÉCHETS

Comment peut-on réduire les quantités de déchets produits ?

On peut réduire sa quantité d'ordures ménagères résiduelles grâce :

- à la vigilance lors de ses propres achats (achats écoresponsables, réemploi et réutilisation, réparation...)
- à la pratique du compostage domestique ou du nourrissage des animaux quand cela est possible,
- au tri de tous les déchets recyclables : emballages, papiers et verres.

Que propose Quimper Bretagne Occidentale pour réduire ses déchets ?

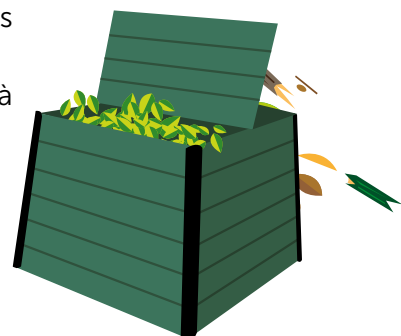
Quimper Bretagne Occidentale propose des actions concrètes pour sensibiliser et accompagner les usagers dans la réduction des déchets à la source :

- bornes textiles,
- distribution d'autocollants « Stop-Pub »,
- actions de sensibilisation à la protection de l'environnement (scolaires et grand public),
- réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective,
- gobelets réutilisables,
- broyage de déchets végétaux,
- composteur et atelier compostage.

Quimper Bretagne Occidentale fournit-il des composteurs ?

Oui, Quimper Bretagne Occidentale propose des composteurs à prix réduit.

Le composteur 400 litres est à 15 euros et le 600 litres est à 25 euros.



Quels sont les bons gestes de réduction à développer ?

Les bons gestes sont notamment :

- limiter les produits jetables ou à usage unique,
- éviter les portions individuelles,
- préférer les produits en détail ou en vrac,
- boire l'eau du robinet,
- prendre un panier ou un sac réutilisable pour faire ses courses,
- trier mieux les déchets,
- composter les déchets biodégradables ou en les donner à vos poules si vous en avez,
- amener les déchets encombrants à la déchèterie,
- offrir une 2^e vie aux vêtements et aux chaussures, au mobilier et autres objets,

Ces gestes permettent de réduire ses déchets non valorisables mais également de réduire ses dépenses et de gagner en pouvoir d'achat.

Quimper Bretagne Occidentale possède-t-elle un programme de prévention ?

Le service tri des déchets élabore actuellement un nouveau programme de prévention des déchets. Sa mise en place interviendra courant 2023.



QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

**CELLULE COMMUNICATION,
TRI ET PRÉVENTION DES DÉCHETS**

dechet@quimper.bzh

0805 29 29 39

Service & appel
gratuits

RENSEIGNEMENTS

www.quimper-bretagne-occidentale.bzh

rubrique : collecte des déchets